



SELARL Jérôme BEUSTE
Commissaire de justice associé
77 Allée de Brienne
31000 TOULOUSE



Site de l'étude : <https://www.huissier-toulouse-beuste.fr/>

Mail de l'étude : huissier.beuste@orange.fr

Téléphone de l'étude : 05.61.53.44.28

Conditions générales de ventes aux enchères judiciaires publiques et sur autorité de justice

Les visites se font dans les limites des capacités d'accueil du site de vente sur un créneau de visite.

Les enchères peuvent être portées :

- Sur le lieu de la vente,
- Par ordre d'achat transmis par écrit ou par e-mail au plus tard la veille de la vente à 12H00 avec une garantie de paiement. L'ordre d'achat doit sous peine de nullité doit comporter la désignation du ou des biens, le ou les numéros de lot et le montant maximum de l'offre (frais d'adjudication compris avec TVA à 20% en sus), votre identité complète et votre signature.

Les frais et taxes pour les acheteurs en sus des enchères sont de 14,28% TTC (TVA 20%).

Si l'étude reçoit plusieurs ordres écrits pour des montants identiques sur un même lot et si, lors des enchères, ces ordres représentent les enchères les plus élevées, celui-ci sera adjugé à l'enchérisseur dont l'ordre aura été reçu en premier.

L'entrée sur le site sera filtrée, il sera établi une surveillance du site afin que la distance physique soit respectée à l'entrée et sur le site. Le filtrage permet notamment de s'assurer à l'entrée que le nombre de visiteurs admissible pour le site n'est pas dépassé.

Une personne qui ne peut entrer doit être informée qu'elle peut enchérir, à défaut, par téléphone et contre signature d'un ordre d'achat. L'inexécution d'un ordre d'achat pour un motif technique ne saurait être imputée à l'étude.

La vente se déroule en langue française et les enchères sont effectuées en euros.

Le fait d'enchérir implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente.

Garanties

Les indications portées au catalogue ou à la liste de vente sont données à titre indicatif, l'absence de précision quant à l'état des objets n'implique pas que ceux-ci soient exempts de restauration d'usage et de petits accidents.

Une exposition préalable permet de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée ; ces conditions s'appliquent aux acheteurs venus ou non à l'exposition. Les ventes judiciaires se font sans aucune garantie (article 1649 Code Civil).

Tous les acheteurs sont responsables de leur lot dès l'adjudication prononcée, la SELARL Jérôme BEUSTE décline toute surveillance après-vente, aucune réclamation ne sera admise en cas de disparition d'un ou plusieurs éléments du lot. Certains lots pourront être vendus avec faculté de réunion.

Etat des lots mis en vente

Les biens et véhicules sont présentés et vendus en l'état. L'état d'un lot peut varier entre le moment de sa description dans le catalogue et celui de sa présentation à la vente, sans garantie de bon fonctionnement.

Pour des raisons de sécurité et par principe, les moteurs des machines et des véhicules ne seront pas allumés. Lors des opérations de retrait, il sera formellement interdit d'activer les systèmes hydrauliques des machines sans justifier d'un CACES correspondant.

Montant de l'adjudication

La mise à prix est fixée à l'entière discrétion du Commissaire de Justice. L'enchère se termine par le prononcé du mot adjugé.

Le prononcé de l'adjudication, dans la salle ou en ligne, emporte instantanément le transfert des risques de la chose vendue sur l'adjudicataire, l'étude n'entend pas être GARDIENNE DE VOS LOTS. Il est recommandé aux adjudicataires de souscrire une assurance. Le vendeur ou ses mandataires ne pourront être tenus responsables de la disparition ou de la dégradation d'un bien adjugé.

Remise des lots

La remise des objets aux acheteurs s'effectuera à l'entrée du site, il vous sera demandé de justifier de l'enlèvement de vos lots par la présentation d'une facture acquittée qui vous sera remise à l'issue de la vente ou envoyée par e-mail.

Faute de retrait l'étude se réserve éventuellement le droit de déplacer le lot à compter d'un délai de 8 jours consécutifs à la vente. Des frais de stockage à hauteur de 50€ HT par jour et par lot seront facturés sans préjudice d'éventuels frais de transport (Véhicules et utilitaires : 50€HT par lot ; transport par poids lourd ou porte char : 1000€ HT/lot.)

Faute de retrait au plus tard dans les HUIT JOURS DE LA VENTE le propriétaire des lieux se réserve un droit de rétention sur les lots non retirés.

L'adjudicataire ne se présentant pas au premier rendez-vous fixé avec l'étude devra reprendre contact avec l'étude pour se voir attribuer un second créneau de retrait. Cette prestation est facturée 360€ TTC.

Conformément à l'article 321-14 alinéa 3 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'acheteur, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

L'étude se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant des intérêts au taux légal, le remboursement de tous les frais engagés pour le recouvrement des sommes dues par lui, ainsi que le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par la nouvelle vente aux enchères.

La délivrance des objets ne se fait qu'après encaissement effectif du bordereau.

Modes de paiement

PAIEMENT COMPTANT POUR TOUS LES ACHATS QU'ILS SOIENT SUR PLACE OU A DISTANCE.

L'achat à distance ne libère pas l'acquéreur du principe de paiement comptant. Encaissement en espèces jusqu'à 1000€ pour les ressortissants français ou par chèque de banque ou par carte bleue ou par virement bancaire.